

Règlement particulier du tournoi Jupettes 10

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD)

Article 1 : généralités

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro **xxxxxx** et sous le nom « **Jupettes 10** ». Il se déroule les **26 et 27 novembre 2022** à Chambourcy, Gymnase Georges Gallienne, 5 rue du Mur du Parc, 78240 (7 terrains).
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est **Jean-Claude Derniaux**. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.
- 1.5 Le GEO de la compétition est Yann LEVENEZ

Article 2 : séries et tableaux

- 2.1 Le tournoi **Jupettes 10** est un tournoi National qui s'adresse aux catégories ci-dessous.
- 2.2 Les séries proposées sont :
 - 2.2.1 Adultes : Cote comprise entre 0 et 511. Tableaux ouverts : **SD et DD**. Ceux-ci seront découpés en 5 séries modifiables selon le nombre de participants et l'ordre d'arrivée des inscriptions.
 - 2.2.2 Les tableaux adultes seront aussi ouverts aux catégories cadettes et juniors filles si elles le souhaitent.
 - 2.2.3 Jeunes : **Poussines, Benjamines, Minimes et Cadettes**. Tableaux ouverts : **SD et DD**
 - 2.2.4 La compétition est ouverte aux jeunes joueuses classées **NC, P12, P11, P10, D9** dans la même série.
- 2.3 Les tableaux de simple se dérouleront intégralement sur la journée du samedi et ceux de double sur la journée du dimanche.
- 2.4 Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe. Deux tableaux maximum sont autorisés par joueuse.
- 2.5 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x) d'une même série ou bien de scinder un tableau.
- 2.6 En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner certains tableaux. Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de 4 joueurs.
- 2.7 Le nombre maximum de joueuses acceptées dans le tournoi est de 216 joueuses.

Article 3 : inscriptions

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée au **28 octobre 2022**. Le CPPH des joueurs à la date de la clôture des inscriptions sera retenu pour effectuer la répartition dans les tableaux.
Pour respecter la règle qui interdit un écart de plus de 16 fois entre le meilleur et le plus faible CPPH, nous vous conseillons de former des paires avec des joueuses de même niveau de classement.
- 3.2 La date du tirage au sort est fixée au **11 novembre 2022**. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points.
- 3.3 La fiche d'inscription et le règlement par chèque (à l'ordre de l'ASMC) sont à envoyer **par courrier** à l'adresse suivante :
Jean SCHOLZEN, 23 rue Saint Benoit, 78121 Crespières
Un courriel de confirmation est envoyé à réception du règlement. Aucune inscription par mail ou par téléphone ne sera acceptée. Toute modification devra être faite par courrier ou par email. Les inscriptions non accompagnées du règlement des frais d'engagement ne seront pas prises en considération.
- 3.4 La prise en compte des inscriptions se fait en **mode Standard**, (c'est-à-dire dans l'ordre d'arrivée des règlements, le cachet de la poste faisant foi) accompagnées du paiement pour la paire complète.
- 3.5 Les frais d'inscription pour les joueuses inscrites dans les séries jeunes s'élèvent à **13€ pour 1 tableau, 19€ pour 2 tableaux**
- 3.6 Les frais d'inscription pour les joueuses inscrites dans les séries adultes s'élèvent à **15€ pour 1 tableau, 21€ pour 2 tableaux** dont 2€ perçus au titre d'une participation au bénéfice de la FFBaD
- 3.7 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 8h00 à 21h30 et/ou le dimanche de 08h30 à 17h30. Le samedi, les jeunes ne seront pas convoqués avant 12h30.
- 3.8 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le club en cause.

Article 4 : forfaits

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi **Jupettes 10** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
- ▶ si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
 - ▶ si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver une joueuse pour compléter la paire.

Article 5 : déroulement

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Toute joueuse doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où elle est convoquée. En cas de retard, la joueuse doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclarée forfait lors de son premier match.
- 5.3 Toute joueuse souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclarée forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est RSL grade 4 pour les plumes et MAVIS 600 pour les plastiques.
- 5.6 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Une joueuse peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.8 Tous les matchs se jouent en 2 sets gagnant de 21 points.
- 5.9 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.10 Tout volant touchant un obstacle situé au dessus du terrain est compté faute, au service comme en jeu.
- 5.11 Seules ont accès au plateau de jeu les joueuses appelées à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.12 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.13 La participation au tournoi **Jupettes 10** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.14 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).